

Les enfants déménagent aussi

Mesure transversale des mobilités résidentielles durant l'enfance

CAUCHI-DUVAL Nicolas*

Introduction

Le cycle de logement des individus résulte des effets conjugués de motivations professionnelles, résidentielles et familiales. Chez les jeunes adultes, ces trois facteurs se combinent assez largement, mais les motifs professionnels cèdent peu à peu le pas aux motifs familiaux et résidentiels (Détang-Dessendre *et al.*, 2002). Les événements familiaux deviennent alors prédominants (Debrand et Taffin, 2006), au travers notamment de la mise en couple et de la naissance d'un enfant (Courgeau, 1988 ; Baccaini, 1994, Kersuzan, 2009). Après une période de stabilisation dans le logement, les séparations représentent ensuite jusqu'à un tiers des mobilités résidentielles (Dubujet, 1999).

Aussi, avec la complexification des trajectoires familiales, les trajectoires résidentielles se diversifient et impliquent un plus grand nombre d'individus. Les travaux de recherche ont alors progressivement privilégié l'étude des parcours résidentiels à l'échelle de la famille dans son ensemble et plus uniquement à l'échelle du ménage (Bonvalet, 1993 ; 1997), et intègrent par exemple dans leur analyse les parents, les ex-conjoints, les fratries, ou plus généralement toutes personnes avec lesquelles les individus ont déjà vécu (Bonvalet, Lelièvre, 1995 ; Lelièvre *et al.*, 1997). De même, les enfants sont davantage pris en compte dans l'analyse des mobilités résidentielles, mais restent presque exclusivement examinés au prisme des facteurs explicatifs des changements de résidence de leurs parents. Pourtant, ces changements de résidence ne sont pas sans effet sur les enfants eux même, et peuvent au contraire occasionner des difficultés d'adaptation à l'environnement nouvellement investi (Kiernan, 1992), une moindre réussite scolaire (Goux et Maurin, 2002), ou plus largement affecter leur santé et leur bien-être (Harker, 2006).

Le peu d'intérêt porté aux mobilités résidentielles des enfants s'inscrit en fait dans un désintérêt plus large de la recherche française, voire de l'ensemble de la recherche francophone en sciences sociales pour les questions ayant trait à l'enfant (Sirota, 2012, Authier et Lehman-Frisch, 2012, Pirus, 2013). Malgré tout, une littérature se constitue peu à peu à partir d'exceptions notables, du fait de leur rareté

* SAGE (UMR 7363 – Université de Strasbourg) cauchidival@unistra.fr

au moins. Les recherches qui abordent la question de l'enfant au travers d'une approche quantitative s'intéressent le plus souvent aux différents aspects de l'environnement familial de l'enfant, sa composition (Thave et Lefranc, 1994), son histoire (Breton et Prioux, 2009), ou son implication sur les conditions de l'habitat (Copart, 2005, Pirus, 2005 ; 2011).

Dans ce contexte, cette recherche se propose alors d'étudier de manière exploratoire les trajectoires résidentielles connues pendant l'enfance en prenant l'enfant, et non ses parents, comme unité d'analyse. L'objectif principal est de faire état des lieux de ces situations encore mal connues. Aussi, après avoir mesuré l'ampleur du phénomène, nous interrogerons les migrations résidentielles des enfants, non seulement au travers des âges auxquels elles ont lieu, mais aussi à l'aune des contextes et des trajectoires familiales dans lesquelles elles se manifestent – la naissance d'un frère ou d'une sœur, la rupture du couple parental, ou de la recomposition d'une famille. Après quelques statistiques descriptives visant à identifier l'existence de relations entre ces phénomènes et la mobilité, une modélisation *logit* visera à identifier l'effet de chacune des composantes.

De quels « enfants » est-il question ?

Les données utilisées

Quelques sources de données sont couramment utilisées pour l'étude des mobilités résidentielles des adultes en France :

- les enquêtes Logement : que l'INSEE réalise depuis 1955, à un rythme quadriennal, sauf à de rares exceptions ;
- diverses enquêtes longitudinales : parmi lesquelles l'enquête Emploi ;
- le recensement de la population.

Chacune d'elles s'adapte cependant plus difficilement à l'étude des mobilités lorsqu'il ne s'agit plus de prendre en compte les adultes, mais leurs enfants.

Les enquêtes Logement permettent en effet d'identifier les ménages dont la personne de référence vivait quatre ans avant dans un logement différent de celui dans lequel a lieu la collecte. Mais l'information collectée ne permet pas de savoir si c'est également le cas des enfants. Il est par ailleurs impossible de faire l'hypothèse d'une même mobilité des enfants et du chef de ménage, dans la mesure où le lien de parenté renseigné confond les enfants et les beaux-enfants. Les enquêtes Emploi, quant à elles, réinterrogent chaque année deux tiers des répondants de l'année précédente et détectent ainsi ceux qui ont migré entre les deux vagues. Elles souffrent cependant, comme tout suivi de cohorte, d'une attrition sélective qui n'est pas sans lien avec la mobilité (Fitzgerald *et al.*, 1998 ; Watson, 2003). Aussi, les estimations de la mobilité à partir de ce type d'enquête seraient sous-estimées. Enfin, le recensement ne permet pas de connaître les migrations, mais les migrants apparents. Plus l'intervalle entre le recensement et la date de référence de la résidence antérieure est grand, plus le risque d'omettre des migrations est important. Les récentes modifications de cette date de référence – le 1^{er} janvier de l'année n-5 depuis la mise en place du recensement rénové de la population en 2004, puis n-1 à partir de l'enquête annuelle du recensement de 2011 – permettent de réduire cette limite.

Associée à l'enquête annuelle du recensement 2011, l'Enquête Famille Logement 2011 (EFL2011) semble être la source de donnée la plus à même d'offrir un état des lieux des situations récentes des mobilités résidentielles des enfants. Au-delà du fait qu'elle bénéficie d'une meilleure adéquation entre migration et migrants apparents, elle permet aussi d'offrir un ensemble d'informations sur la situation familiale des répondants, indisponible lors de la seule collecte du recensement. Réalisée auprès d'environ 121 000 hommes et 238 000 femmes âgées de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier 2011 vivant en ménage ordinaire, l'enquête EFL2011 permet par ailleurs de disposer d'un échantillon assez important pour mener des analyses multivariées qui tiennent compte des interactions entre phénomènes.

Les enfants de l'enquête EFL

Dans la mesure où toute personne âgée d'au moins 18 ans au 1^{er} janvier 2011 était susceptible de répondre au questionnaire de l'enquête EFL, la population des enfants doit *de facto* être circonscrite aux seuls individus âgés de moins de 18 ans à cette même date. Puisque l'existence d'une résidence antérieure au 1^{er} janvier 2010 ne peut par ailleurs être renseignée qu'à la condition que les enfants soient nés avant cette date, ce sont les enfants de 1 à 17 ans au 1^{er} janvier 2011 qui feront l'objet des mesures qui suivent.

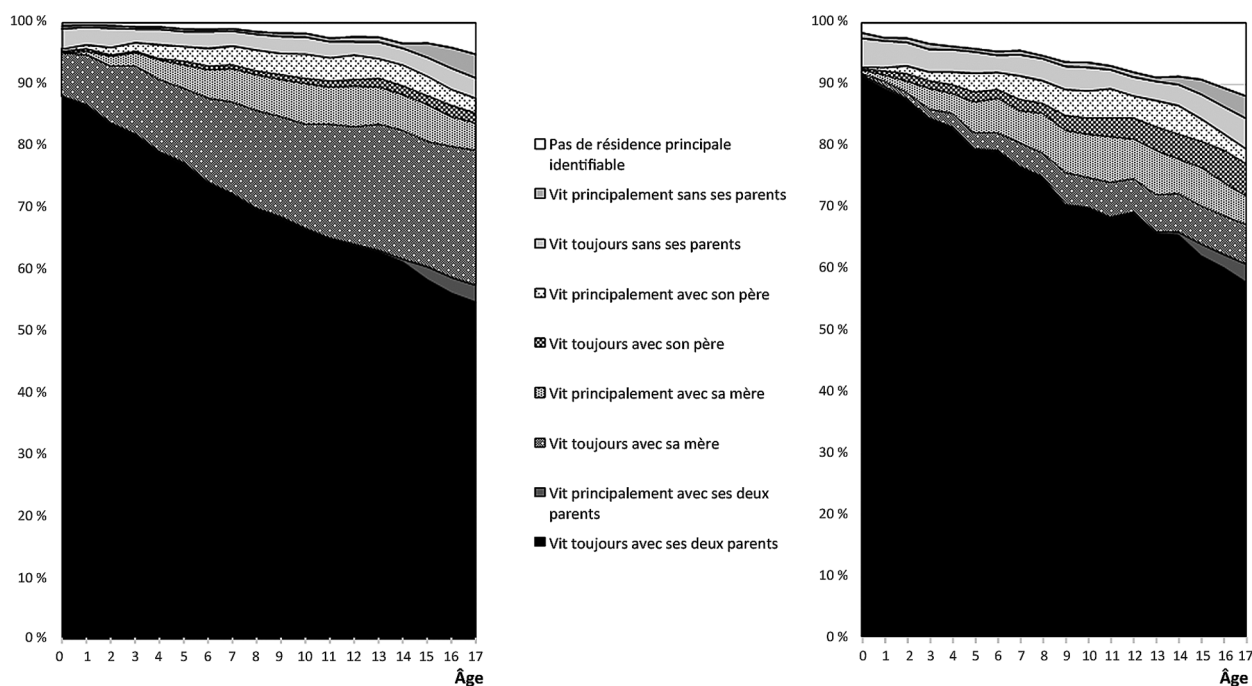
L'enquête EFL2011 se distingue de nombre d'enquêtes d'une telle ampleur par la précision qu'elle offre sur le temps que passent les enfants dans la résidence du répondant et sur d'éventuelles autres résidences. Mais si les enfants ne vivent pas du tout avec le répondant, aucune information n'est renseignée sur leur lieu de résidence. Impossible de savoir notamment si l'enfant vit, en cas de rupture du couple parental, chez son autre parent ou en dehors de tout foyer parental.

Par ailleurs, il existe des déclarations différentielles des enfants selon le sexe du répondant, comme cela a déjà été constaté dans d'autres sources de données (Breton et Prioux, 2009 ; Toulemon et Pennec, 2010), et ce, malgré la possibilité de distinguer le temps de cohabitation entre les enfants et le répondant. En effet, quel que soit le sexe du répondant, les situations où les enfants vivent avec les deux membres du couple parental sont les plus fréquentes (figure 1). Ces dernières s'accompagnent rarement de multirésidences, qui s'avèrent toutefois plus souvent déclarées par les hommes (de 2 à 5 points de pourcentage de plus selon l'âge de l'enfant). La déclaration des situations de monoparentalité est plus encore soumise à l'effet du sexe du répondant, alors qu'à l'inverse la cohabitation des enfants avec leur mère est plus couramment déclarée par les femmes que par les hommes, et ce, particulièrement lorsque l'enfant ne vit jamais ailleurs.

La plus courante monoparentalité des femmes que des hommes (qui implique de plus nombreuses situations où le lieu de vie des enfants n'est pas connu dans les déclarations des hommes), les liens de parenté avec les enfants (père, mère, beau-père ou belle-mère), l'ignorance par une partie des pères de l'existence de leurs enfants, sont autant d'éléments qui participent à l'observation de ces différences. Dans l'attente des résultats de recherches actuellement en cours sur la probabilité de doubles déclarations d'enfants ne vivant pas avec leurs deux parents à partir des données d'EFL 2011, la population d'enfants étudiée ici se restreindra aux enfants biologiques, âgés de 1 à 17 ans au 1^{er} janvier 2010, et vivant au moins une partie de la semaine avec leur mère. Non seulement, la surreprésentation des femmes dans l'échantillon de l'enquête – près de deux fois plus que d'hommes – permet de moins souffrir des variations erratiques liées à l'échantillonnage, mais leurs déclarations s'avèrent également

plus proches des données corrigées, et *a priori* plus proches de la réalité, que celles des hommes (Breton et Prioux, 2009). Ce sont donc près de 119 000 enfants qui constituent l'échantillon, et sont supposés représentatifs des 12 millions d'enfants dont on étudie alors la mobilité résidentielle en 2010.

Figure 1. Situation résidentielle des enfants selon le sexe du répondant



Source : Famille et logements – 2011, INSEE – données pondérées

Les enfants mobiles

Des mobilités qui concernent davantage les jeunes enfants

Des 12 millions d'enfants concernés, près de 1,4 million vivait en 2011 dans un logement différent de celui dans lequel ils résidaient au 1^{er} janvier 2010, soit près de 11 %. La répartition des enfants ayant déménagé en 2010 est toutefois loin d'être uniforme selon leur âge. En effet, les plus mobiles sont les enfants nés en 2009, dont près de 17 % ont déménagé avant même d'avoir connu leur premier anniversaire (figure 2). Avec l'âge, la part des enfants qui ont changé de résidence entre deux anniversaires décroît rapidement avant 8 ans, puis à un rythme moins prononcé par la suite. Les enfants qui s'approchent de leur majorité sont les moins mobiles, mais sont encore 7 % à avoir déménagé. L'apparente sédentarité des enfants les plus âgés tient cependant en partie à la définition de notre population d'étude puisque ceux qui quittent le foyer parental s'en trouvent exclus.

Ainsi, dans une génération fictive d'enfants qui connaîtraient entre leur 1^{er} anniversaire et leur majorité, les mêmes conditions de mobilité que celle observée l'année 2010, ils seraient amenés à déménager en moyenne deux fois au cours de leur enfance. Ces changements de résidence se concentreraient pour un quart d'entre elles avant l'âge de 3 ans, et la moitié auraient lieu avant le 6^e anniversaire des enfants

(figure 3). Autrement dit, la seconde moitié des migrations d'enfants se réalisent sur une durée près de deux fois plus importante que la première.

Figure 2. Proportion de mobilités résidentielles selon l'âge de l'enfant

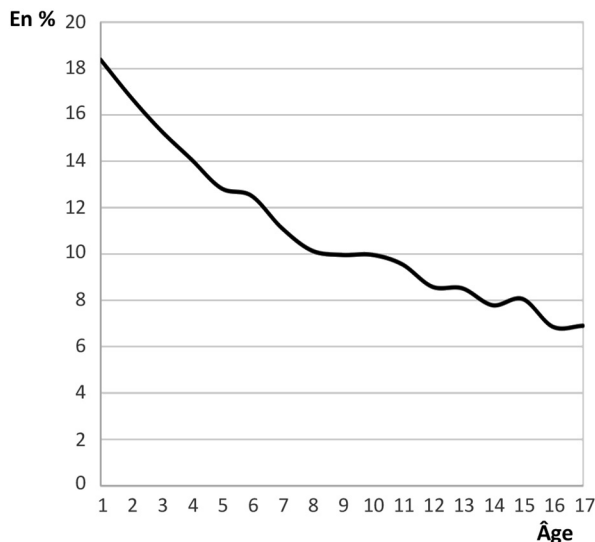
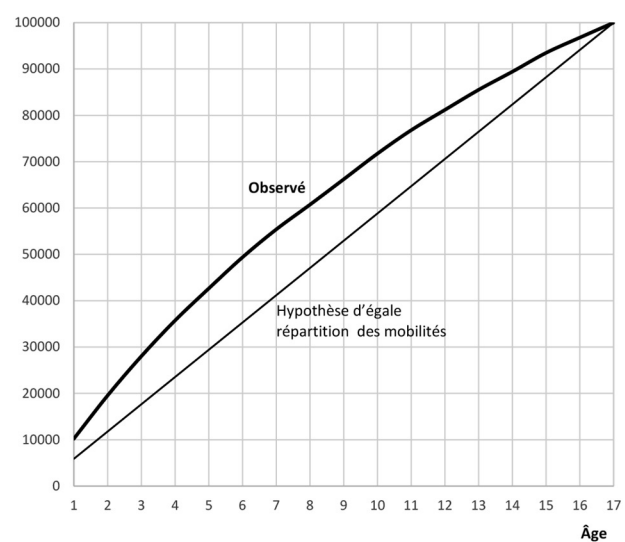


Figure 3. Répartition des mobilités résidentielles au fil des âges (pour 100 000 enfants)



Source : Famille et logements – 2011, INSEE – données pondérées

Les enfants acteurs de leur mobilité

Ce n'est qu'au travers d'une approche transversale que la mobilité résidentielle des enfants peut être mise en regard des événements familiaux à partir des données de l'enquête EFL2011. En effet, le questionnaire auquel devaient répondre les enquêtés est construit de telle sorte que, des différentes unions et ruptures qu'ont pu connaître les répondants, seul le dernier événement peut être connu. On ne dispose en effet que de la date de mise en union des répondants actuellement en couple et, pour les personnes vivant seules, de la date de l'éventuelle rupture de la dernière union. Néanmoins, s'il est impossible de reconstituer les trajectoires familiales des répondants, il est peu coûteux de faire l'hypothèse, certes fautive, mais rarement infirmée, que les derniers événements connus par les individus répondants sont les seuls qui se soient réalisés au cours de l'année 2010. On suppose ainsi, que les ruptures de 2010 n'ont pas donné lieu à de nouvelles mises en couple la même année, et réciproquement. Les rares cas où la répondante a connu la même année une naissance et une rupture, ou une naissance et une mise en couple ne concernent que 1 % des enfants et ne sont pas présentés ici.

Les événements familiaux ne sont naturellement pas sans effet sur les mobilités résidentielles des enfants, tant ils participent à celles des adultes (figure 4). Dans 43 % des cas, les enfants dont la mère a connu une rupture au cours de l'année ont également changé de résidence. Cette relation est d'autant plus forte que les enfants impliqués sont jeunes. Elle concerne près d'un enfant sur deux à un an, 4 enfants sur 10 à 9 ans, et un enfant sur trois à 17 ans. La relation entre mobilité et mise en couple de la mère est un peu plus importante encore – 47 % des enfants dont la mère s'est mise en couple ont également migré –, mais l'effet de l'âge est y moins prononcé. En ce qui concerne les enfants les plus âgés, ils apparaissent moins souvent amenés à déménager lors de la mise en couple de leur mère. La

nécessité de mobilité liée à la nouvelle union de leur mère se confronte alors probablement pour eux au désir de quitter le foyer parental, ce qui exclut de notre observation ceux qui décident de ne plus vivre avec leur mère. Les enfants dont la fratrie a augmenté ont aussi plus souvent dû déménager que les autres, mais bien moins qu'en cas de rupture ou de nouvelle union, puisque seul un enfant sur cinq déménage l'année de l'arrivée d'un frère, d'une sœur, d'un demi-frère ou d'une demi-sœur.

Les âges auxquels les enfants changent de logement diffèrent également largement selon le type d'événement familial qu'ils ont connu (figure 5). Alors que la moitié des enfants dont la fratrie a augmenté ont changé de domicile avant d'être âgé de 4 ans, cela ne concerne qu'un tiers des enfants n'ayant pas connu d'événement familial, 20 % de ceux dont la mère s'est remise en couple, et 7 % de ceux dont la mère a rompu. À l'inverse, alors que la moitié des enfants a migré avant 11 ans lorsque la mère a rompu d'avec son conjoint, c'est déjà le cas de 70 % de ceux dont la mère s'est mise en couple, de 74 % de ceux n'ayant pas connu d'événement familial, et de 91 % de ceux ayant un (demi-)frère ou une (demi-)sœur de plus la même année. Aussi, malgré l'impossibilité de reconstituer l'historique du parcours familial des mères des enfants qui se déplacent, il n'en reste pas moins que l'on retrouve bien ici la chronologie évidente des événements, à savoir qu'une rupture d'union précède nécessairement une remise en couple, qui arrive donc plus tardivement dans la vie des enfants.

Figure 4. Proportion de migrants selon l'âge de l'enfant et l'événement familial rencontré

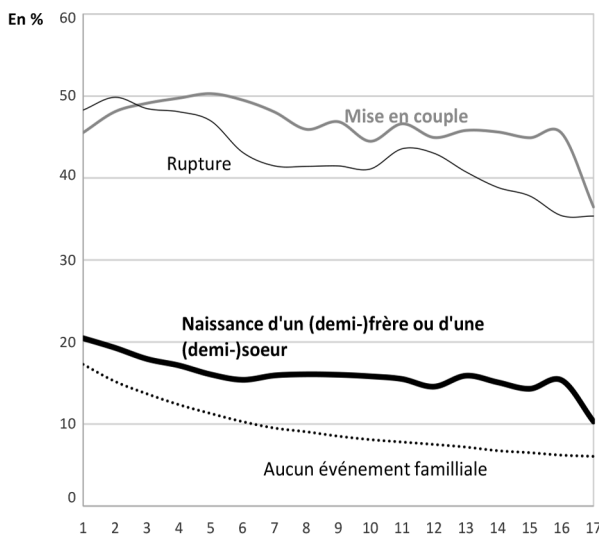
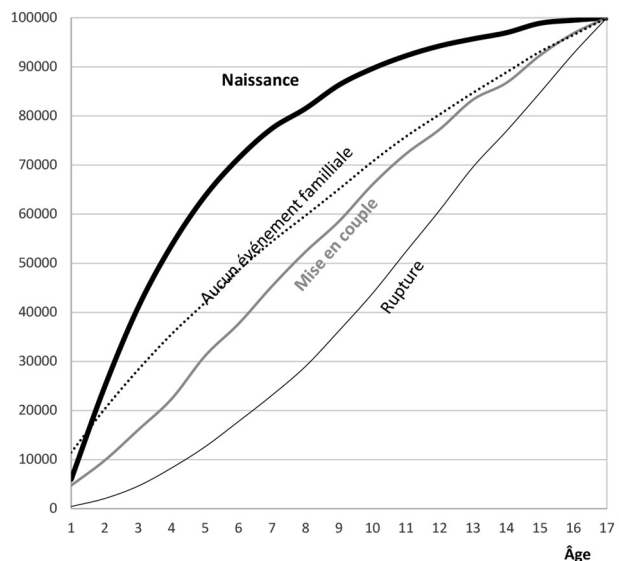


Figure 5. Répartition des migrations selon l'événement familial rencontré et l'âge, pour 100 000



Source : Famille et logements - 2011, INSEE – données pondérées

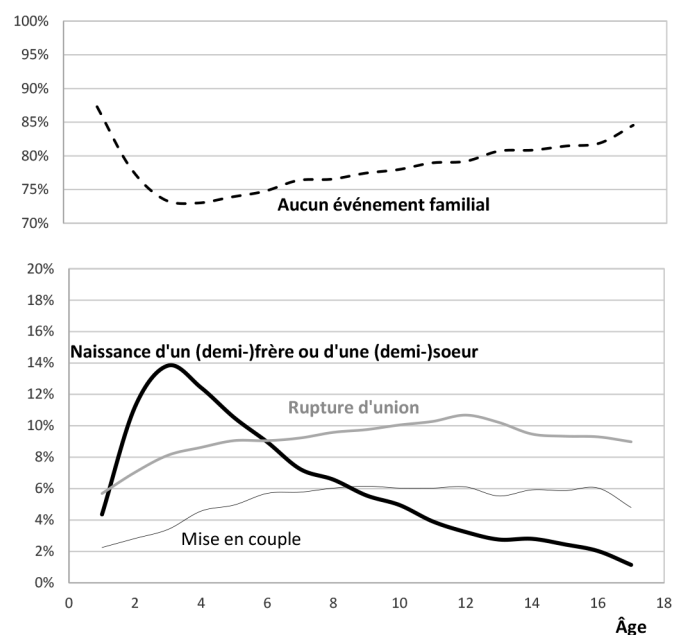
Pour autant, toutes les mères ayant quitté leur conjoint n'auront pas le souhait ou l'opportunité de se remettre en couple. La forte imbrication de ces deux phénomènes s'observe sans nul doute au travers de la répartition des migrations enfantines selon le type d'événement familial connu (figure 6). En effet, quel que soit l'âge des enfants, les mobilités résidentielles qui se sont accompagnées d'une rupture d'union de leur mère sont 2 à 2,5 fois plus représentées que celles qui se sont réalisées l'année d'une remise en couple. Elles suivent néanmoins une même tendance au fil des âges dans leur participation aux migrations enfantines ; d'abord faibles aux jeunes âges, ces transformations du couple parental progressent ensuite – jusqu'au 8^e anniversaire concernant les mises en couple et

12^e anniversaire pour les ruptures d'union – avant de se stabiliser, puis faiblement décroître par la suite. Ces deux types d'événements ne sont toutefois jamais à eux deux associés à plus de 18 % des migrations d'enfants.

Les naissances d'un frère, d'une sœur, d'un demi-frère ou d'une demi-sœur expliquent quant à elles principalement les migrations que connaissent les plus jeunes enfants, en raison notamment du faible écart d'âge entre les enfants. Ces naissances s'associent à une part de plus en plus importante des migrations connues par les enfants de moins de 3 ans, pour ensuite voir leur part s'étioler avec l'âge et finir par être marginale en ce qui concerne les enfants les plus âgés.

Dans la très grande majorité des cas, les migrations des enfants ne sont cependant le fait d'aucun événement familial, ou du moins d'aucun autre événement que sa propre naissance. Ainsi les enfants, souvent uniquement considérés comme étant des individus soumis aux décisions parentales de mobilité, pourraient également être l'élément central de leur migration et être ainsi perçus comme acteurs des déplacements qu'ils connaissent.

Figure 6. Types d'événements connus par les enfants migrants en 2010



Source : Famille et logements – 2011, INSEE – données pondérées

L'environnement sociofamilial

La situation de couple de la mère des enfants migrants

Alors qu'environ 80 % des enfants n'ayant pas changé de logement vivent avec leurs deux parents, ce n'est le cas que de 60 % des enfants dont la résidence de 2010 est différente de celle de 2011 ; ces derniers vivant bien plus souvent avec leur mère seule ou accompagnée de leur beau-père (figure 7).

L'utilisation de mesures standardisées, qui effacent les différences de structure par âge des enfants selon leur profil migratoire, confirme ces résultats. Certes derrière ces situations se cache en partie le résultat des mises en couples et ruptures d'unions de l'année 2010 dont les effets viennent d'être présentés. Loin d'être négligeables, ces situations ne concernent toutefois que 14 % des cas et ne peuvent pas, à elles seules, expliquer la totalité des différences de niveaux. Aussi, il semble donc bien que la forte relation qui apparaît entre la composition du couple parental des enfants et leur propension à la mobilité soit effective (figure 8). Quelle que soit la composition du couple parental, le risque de migration diminue avec l'âge, mais à des niveaux bien différents. Les enfants dont les mères vivent seules sont plus susceptibles de changer de logement que ceux qui vivent avec leurs deux parents. Ceux qui vivent avec un couple recomposé, pourtant moins représentés parmi les migrants, ont plus encore été amenés à migrer, notamment les plus jeunes.

Figure 7. Part des situations familiales selon le statut migratoire de l'enfant

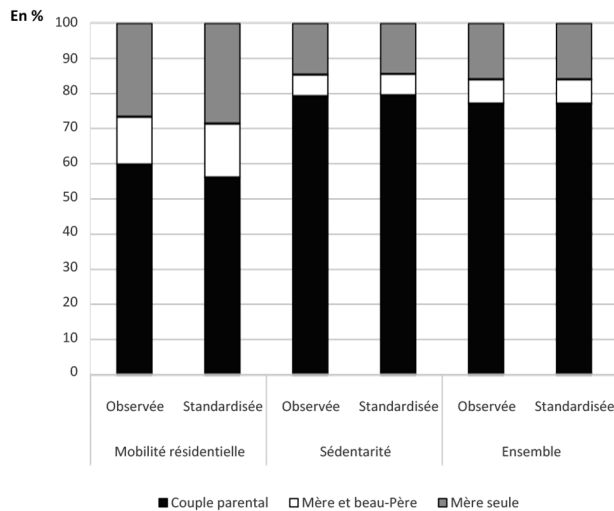
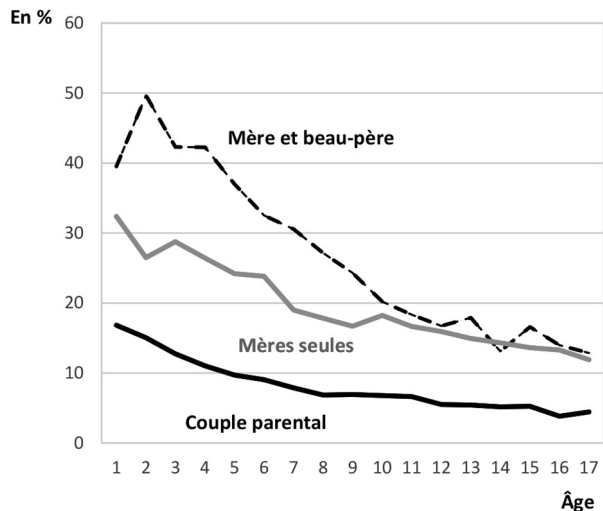


Figure 8. Proportion de migrants selon l'âge de l'enfant et la composition du couple parental



Source : Famille et logements – 2011, INSEE – données pondérées

La taille de la fratrie

Contrairement à ce qui s'observe en matière de composition du couple parental, la structure par taille de fratrie cohabitante n'est pas très différente selon qu'on s'intéresse aux enfants qui ont déménagé ou aux autres (figure 9). Le recours à des mesures standardisées, qui affecte une même structure par âge aux deux sous-populations, réduit encore plus le faible écart déjà existant. Il est vrai que le risque de changer de résidence en 2010 est très semblable que l'enfant ait un ou deux (demi-/quasi-) frère ou (demi-/quasi-)sœur – la part de migrant diminuant au même rythme de 1 à 17 ans, passant ainsi de 15 % de migrants à environ 9 % –, et se différencie également assez peu des situations avec trois autres enfants cohabitants ou plus. Toutefois, les situations où l'enfant vit seul avec ses parents entraînent des niveaux de mobilités bien différents des autres, notamment en fonction de l'âge (figure 10). Alors qu'à un an, un enfant vivant sans autre enfant sur cinq déménage, ce n'est plus le cas que d'un enfant sur 10 à 10 ans et d'un peu plus d'un enfant sur 20 à 17 ans. Cette forte évolution de la part d'enfants migrants qui vivent sans autre frère ou sœur au fil des âges s'explique probable-

ment par les raisons pour lesquelles l'enfant est seul. Alors que les plus jeunes sont plus souvent que les autres les premiers d'une fratrie qui sera potentiellement amenée à s'agrandir – événement futur qu'anticipe une partie des parents en changeant de logement avant l'arrivée des enfants de rang deux et supérieur –, les plus âgés sont plus couramment les derniers d'une fratrie qui ne verra plus sa taille augmenter. Les changements de résidence des plus jeunes enfants peuvent aussi s'expliquer par un logement considéré comme inadapté à l'arrivée de l'enfant, inadéquation qui peut parfois s'avérer durable, puisqu'à 7 ans, c'est encore la composition de fratrie qui connaît la plus forte propension à la mobilité.

Figure 9. Part du nombre de chaque taille de fratrie selon le statut migratoire de l'enfant

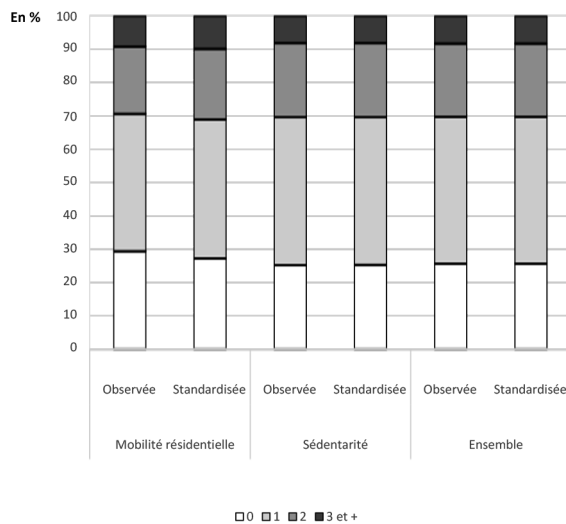
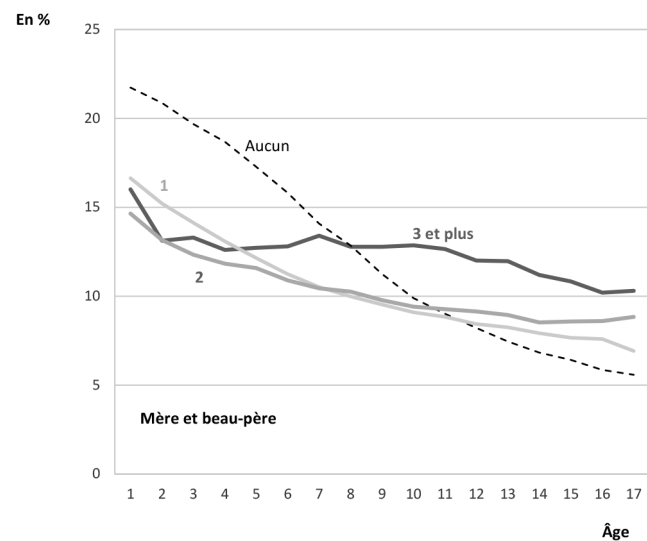


Figure 10. Proportion de migrants selon l'âge de l'enfant et le nombre de frères et sœurs



Source : Famille et logements – 2011, INSEE – données pondérées

L'effet propre des structures familiales des enfants et de leurs modifications

Afin de délier l'effet des situations familiales et de leurs transformations sur les mobilités résidentielles des enfants en 2010, il est nécessaire de recourir à la modélisation multivariée du risque de migrer de ces enfants. Pour ce faire, la probabilité des enfants d'avoir ou non migré en 2010 est modélisée au travers d'un modèle de régression logistique. Puisqu'il n'est ni possible de reconstruire les parcours familiaux des répondants ni d'ordonner les événements connus une même année, les situations prises en compte sont celles où une unique modification de la structure familiale des enfants est observée. Aussi, les rares fois où les enfants ont connu la rupture du couple parental et la naissance d'un (demi-)frère ou (demi-)sœur la même année sont exclues. L'âge, regroupé en classes dont les bornes sont cohérentes avec les âges de passage du système scolaire français, la taille de la fratrie cohabitante, et la constitution du couple parental sont ensuite ajoutées au modèle. Deux caractères attachés à la mère, qui affectent autant les comportements féconds que ceux de mise en couple, viennent également enrichir le modèle : le niveau de formation d'une part, et la catégorie socioprofessionnelle d'autre part. Les résultats du modèle viennent confirmer l'ensemble des

observations déjà constatées par l'entremise d'indicateurs bivariés et permettent de l'enrichir par la mesure de l'effet attaché à chaque caractéristique (tableau 1).

Plus que toute autre variable, ce sont les événements familiaux connus en 2010 qui agissent principalement sur la différenciation du risque de mobilité des enfants, et plus particulièrement ceux qui viennent affecter la composition du couple parental. Les enfants qui ont connu la mise en couple ou la rupture d'union de leur mère affichent un risque de migrer bien plus important que ceux qui n'ont connu aucun événement familial (respectivement $OR \approx 4,44$ et $OR \approx 4,17$). L'arrivée d'un autre enfant dans la fratrie agit également, mais de façon bien moins prononcée ($OR \approx 1,5$). Cette dernière situation vient surtout répondre à la nécessité d'investir un logement plus grand, ou plus adapté à l'arrivée d'un nouvel enfant. Les ruptures impliquent plus mécaniquement la séparation résidentielle des partenaires dont la vie commune semble ne plus être viable. À l'inverse, la mise en couple se définit en partie par la cohabitation au sein d'un même logement et explique donc de tels niveaux de sursurrisque de migration des enfants impliqués.

Les situations familiales recomposées, lorsqu'elles ne résultent pas de modifications récentes du couple parental, continuent à avoir un effet non négligeable sur les mobilités résidentielles, et les enfants qui vivent avec leur mère et leur beau-père, ont plus de risque de changer de logement que les enfants qui vivent avec leurs deux parents ($OR \approx 2,71$). C'est très probablement la conséquence d'un décalage dans le temps de ce qui s'observe juste après une remise en couple. Le ménage peut ne pas avoir eu l'occasion d'obtenir, aussi rapidement qu'il l'aurait souhaité, le logement désiré. Il peut aussi décider d'établir résidence dans un nouveau foyer qui ne serait pas empreint du passé conjugal de l'autre compagnon, après avoir mis à l'épreuve le nouveau couple, ou la famille recomposée, lors d'une période de vie commune dans le logement de l'un ou l'autre des partenaires. On suppose plus difficilement que les situations de monoparentalité résultent de départs retardés du foyer après la séparation du couple parental. Aussi, le plus grand risque de mobilité des enfants de famille monoparentale ($OR \approx 2,09$) s'expliquerait plus probablement par de plus courantes situations de précarité (Clément *et al.*, 2005). Celles-ci nécessiteraient de recourir à des situations temporaires de logement qui occasionnent plusieurs déménagements avant, lorsque cela s'avère possible, d'établir une nouvelle résidence de manière durable.

Toutes choses égales par ailleurs, plus les enfants sont jeunes, plus ils risquent de changer de logement. Les enfants, qui semblent être la plupart du temps la raison de leur propre déménagement, n'ont pas forcément l'occasion d'investir rapidement le logement dont leurs parents supposent qu'il leur conviendrait. C'est donc en partie le décalage dans le temps entre souhait d'un nouveau logement et réalisation de ce désir qui s'observe ici encore. La CSP de la mère des enfants agit également, mais moins fortement. Lorsque les enfants ont une mère agricultrice, ils ont bien moins de risque de changer de résidence que lorsque leur mère est ouvrière ou employée ($OR \approx 0,38$), ce qui s'explique assez simplement par la nécessité d'une exploitation agricole qui fait également souvent office de lieu de résidence. Les enfants dont la CSP de la mère est relativement élevée (professions intermédiaires, cadres, et professions intellectuelles supérieures) risquent également moins souvent de changer de logement. Plusieurs éléments peuvent contribuer à cette situation. D'abord, ces mères anticipent plus leur fécondité et parviennent éventuellement à obtenir en amont le logement qu'elles souhaitent au regard de leur descendance attendue. Ensuite, la moindre contrainte financière pour elles d'avoir à changer de logement avant même la naissance de l'enfant peut également leur permettre de répondre à leur meilleure anticipation de fécondité.

Tableau 1. Risque pour un enfant vivant avec sa mère d'avoir migré en 2010

		Odds-Ratio
Classe d'âge	1 à 3 ans	2,86***
	4 à 6 ans	1,96***
	7 à 11 ans	1,39***
	12 à 17 ans	réf.
Diplôme de la mère	Aucun diplôme	1,11***
	Inférieur au bac	réf.
	Bac	1,08***
	Bac+2 ou +	1,13***
Événement familial	Aucun événement	réf.
	Naissances	1,48***
	Mise en couple	4,44***
	Séparation	4,17***
Type de couple parental	Deux parents	réf.
	Mère et beau-père	2,71***
	Mère seule	2,09***
Nombre de frères et sœurs cohabitants	0	1,11***
	1	réf.
	2	0,97
	3 ou plus	1,12***
Catégorie socioprofessionnelle de la mère	Agriculteurs exploitants	0,38***
	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1,22***
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,85***
	Professions intermédiaires	0,86***
	Ouvriers	1,01
	Employés	réf.
	Sans activité professionnelle	1,09***

Légende : * : facteur significatif à 10 % ; ** : à 5 % ; *** : à 1 % ; bref : situation de référence

Lecture : un OR supérieur à 1 (resp. inférieur à 1) et statistiquement significatif indique un facteur qui augmente (respectivement diminue) la probabilité pour un enfant d'avoir migré en 2010. Plus la valeur de l'OR s'éloigne de 1, plus l'effet du facteur est important

Source : Famille et logements – 2011, INSEE – données pondérées

Le niveau de diplôme enfin joue un très faible rôle. Quel que soit le niveau de diplôme considéré, les différences avec la modalité de référence sont significatives, mais le surrisque de migration ne se traduit jamais par un Odds-Ratio supérieur à 1,13. Les enfants dont les mères sont les plus diplômées (bac ou plus) ont, comme les enfants dont les mères n'ont aucun diplôme, plus de risque de changer de

logement que les autres. La mobilité professionnelle, qu'il n'est pas possible de mesurer à partir de ces données, pourrait être un élément de réponse à ces résultats allant dans le même sens, pour des enfants dont les mères ont *a priori* des situations bien différentes. En effet, les plus diplômés sont plus souvent amenés à se déplacer sur le territoire métropolitain (Debrand et Taffin, 2006), dans l'objectif notamment d'obtenir un emploi en adéquation avec leur niveau de formation, ce qui pourrait expliquer la plus grande mobilité des enfants. Les enfants dont la mère est moins diplômée peuvent quant à eux être soumis à des situations économiques plus précaires qui, en fonction des situations s'améliorant ou se détériorant, permettent ou nécessitent, un ajustement du logement aux possibilités financières du moment. Ce dernier élément interroge aussi sur la part que peuvent représenter les raisons professionnelles des parents sur les mobilités des enfants.

Conclusion

En 2010, un enfant sur 10 a déménagé, dont les deux tiers avant l'âge de 10 ans. Si les ruptures et nouvelles unions augmentent le risque des enfants de migrer, ces situations ne concernent qu'une part mineure des situations de mobilités résidentielles. Les situations où l'arrivée d'un nouvel enfant vient perturber celle des enfants déjà présents en leur imposant de changer de domicile sont plus rares encore. Dans la très grande majorité des cas, la mobilité des enfants s'effectue sans qu'aucun événement familial n'apparaisse, la plupart du temps lorsqu'ils sont jeunes, ce qui laisse à penser que les enfants sont la plupart du temps la raison de leur propre mobilité ; ceux-ci apparaissant alors plus initiateurs que suiveurs de leurs parents.

Si les enfants connaissent en moyenne deux déménagements avant l'âge adulte, il est probable que des situations très différentes s'observent. Les trajectoires de mobilité se différencient probablement fortement entre les enfants qui vivent encore avec leurs deux parents et sont les derniers d'une fratrie qui n'évoluera plus, et ceux qui vivent avec leur mère seule, mais qui connaîtra peut-être à l'avenir une nouvelle union.

Cet état des lieux, principalement orienté sur les aspects familiaux de la mobilité des enfants soulève déjà de nombreuses questions relatives aux autres composantes de la mobilité des adultes. Les mobilités liées aux raisons professionnelles, mais plus généralement aussi la composante économique des situations de logement des parents. Les données de l'enquête EFL 2011 ne permettent certes pas de répondre à l'ensemble de ces questions, mais elles offrent des indicateurs fiables à partir desquels il sera possible à présent de mener des études comparatives aptes à identifier l'ampleur des biais des autres sources, dont on peut espérer qu'elles répondront aux faiblesses d'EFL.

Bibliographie

- Authier J.-Y., Lehman-Frisch S. 2012. Variations sur un thème : Les manières d'habiter des enfants dans les quartiers gentrifiés à Paris, Londres et San Francisco, *Métropoles*, 11.
- Baccaïni B. 1994. Comportements migratoires et cycle de vie, *Espace, Populations, Sociétés*. 61-74.
- Bonvalet C. 1993. Le transmis et l'acquis : localisation, statut d'occupation et type d'habitat, in : Bonvalet Catherine Gotman Anne (dir.), *Le logement, une affaire de famille*, Paris, L'Harmattan, 168 p.

- Bonvalet C. 1997. Sociologie de la famille, sociologie du logement : un lien à redéfinir, *Sociétés contemporaines*, 25, 25-44.
- Bonvalet C., Lelièvre E. 1995. Du concept de ménage à celui d'entourage : une redéfinition de l'espace familial, *Sociologie et Sociétés*, 2, 163-175.
- Breton D., Prioux F. 2009. Observer la situation et l'histoire familiale des enfants, in : RÉGNIER-LOILIER Arnaud (dir.), *Portraits de famille : l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Éditions de l'INED, 543 p.
- Clément J., Mahieu R., Mathieu F. 2005. Les familles monoparentales et la précarité (1994-2003), *Recherches et prévisions*, 1, 117-123.
- Copart I. 2005. La séparation du couple parental, et le choix de la résidence de l'enfant, *Recherches familiales*, 2, 69-82.
- Courgeau D. 1988. La mobilité résidentielle, in : BONVALET Catherine (dir.), *Transformation de la famille et de l'habitat*, PUF/INED, 372 p. (*Cahier Travaux et Documents* n° 120).
- Debrand T., Taffin C. 2006. Les changements de résidence : entre contraintes familiales et professionnelles, *Données sociales*, 505-513.
- Detang-Dessendre C., Piguet V., Schmitt B. 2002. Les déterminants micro-économiques des migrations urbain-rural : leur variabilité en fonction de la position dans le cycle de vie, *Population*, 1, 35-62.
- Dubujet F. 1999. Les déménagements forment la jeunesse, *INSEE Première*, 647, 4 p.
- Fitzgerald J., Gottschalk P., Moffitt R., 1998, *An analysis of sample attrition in panel data*, *Journal of Human Resources*, 33 (2), p. 251-299.
- Goux D., Maurin É. 2002. Surpeuplement et logement des enfants, *Données sociales*, 455-459.
- Harker L. 2006. *Chance of a lifetime – The impact of bad housing on children's lives*, London, Shelter, 40p.
- Kersuzan C. 2009. Changement de logement et naissance des enfants, *Recherches familiales*, 1, 7-25.
- Kiernan K. 1992. The impact of family disruption in childhood on transitions made in young adult life, *Population Studies*, 2, 213-234.
- Lelièvre E., Bonvalet C., Bry X. 1997. Analyse biographique des groupes, les avancées d'une recherche en cours, *Population*, 4, 803-830.
- Pirus C. 2005. Les enfants dans leur logement : parcours familial et contexte social, *Recherches familiales*, 1, 5-23.
- Pirus C. 2011. Les conditions d'habitat des enfants : poids des structures familiales et de la taille des fratries, *Insee Références France. Portrait Social*, 173-190.
- Pirus C. 2013. Réflexions sur les apports et les limites de la cohorte pluridisciplinaire Elfe dans la connaissance des lieux de vie des enfants, *Revue française des affaires sociales*, 1, 144-163.
- Sirota R. 2012. L'enfance au regard des sciences sociales, *AnthropoChildren*, 1.
- Thave S., LEFRANC C. 1994. L'évolution de l'environnement familial des enfants, *Population*, 6, 1297-1320.
- Toulemon L., Pennec S. 2010. Multi-residence in France and Australia: Why count them? What is at stake? Double counting and actual family situations, *Demographic Research*, 1, 1-40.
- Watson D. 2003. Sample attrition between waves 1 and 5 in the European Community Household Panel, *European Sociological Review*, 4, 361-378.